



LA CERTIFICATION ENVIRONNEMENTALE DES EXPLOITATIONS AGRICOLES



Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture et le ministère chargé de l'environnement, avec l'appui financier de l'Agence Française pour la Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses, attribués au financement du plan Ecophyto.



**AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ**
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

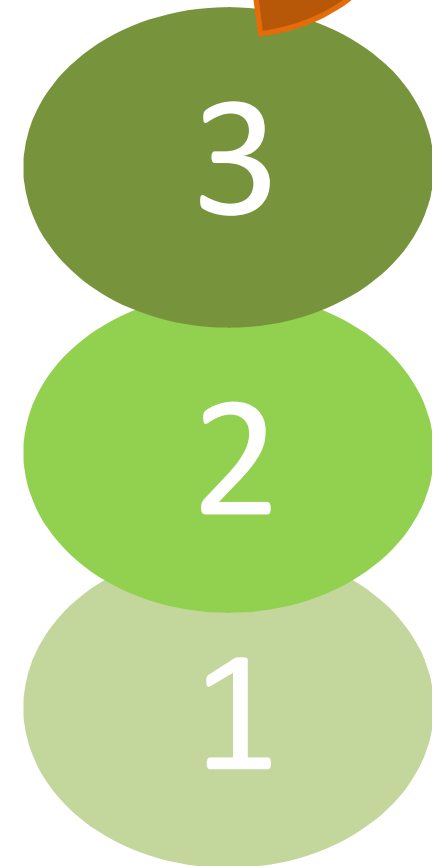
Certification Haute Valeur Environnementale : Plusieurs niveaux pour obtenir la certification



Pour ce dernier niveau, l'agriculteur a le choix entre 2 options:
A ou B

Respect d'un référentiel comportant 16 exigences, efficaces pour l'environnement.

Réaliser un bilan par un **organisme habilité** démontrant que l'exploitation respecte les exigences relatives aux domaines «Environnement», «Santé des Végétaux» et «Bonnes Conditions Agricoles et Environnementales (BCAE)»



Certification de niveau 3 : donne le droit d'apposer le logo HVE

- **Option A:** Série d'indicateurs relevant de 4 domaines :

- Biodiversité
- Stratégie phytosanitaire
- Gestion de la fertilisation
- Gestion de l'irrigation

Certification accordée si l'exploitation candidate valide les 4 thématiques, avec une note supérieure ou égale à 10 points pour chacune des thématiques.

- **Option B :** Deux indicateurs synthétiques :

- Poids des intrants dans le chiffre d'affaires inférieur à 30%
- Part de la surface agricole utile en infrastructure agroécologique sup à 10%

- **Seule la certification de niveau 3 permet l'utilisation des 2 Marques suivantes : « Haute valeur environnementale » ; « issu d'une exploitation Haute Valeur Environnementale » sur ses produits**



Merci de votre attention !



Région
Hauts-de-France

ÉCOPHYTO
DEPHY | RÉDUIRE ET AMÉLIORER
L'UTILISATION DES PHYTOS

Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture et le ministère chargé de l'environnement, avec l'appui financier de l'Agence Française pour la Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses, attribués au financement du plan Ecophyto.



**AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ**
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT